

CHSCT en bref du 30 avril 2015

Information - consultation sur le bilan sécurité 2014 et les documents uniques

- Monsieur CLODI, Responsable Sécurité, présente le bilan sécurité 2014 qui est particulièrement marqué par le déploiement du logiciel LISA. Par ailleurs, l'intranet régional sécurité a été mis en place au 31 mars 2014, il permet entre autre, à chaque salarié de compléter la fiche de signalement depuis son poste de travail.
- Concernant le nombre de signalements enregistrés dans LISA en 2014, on note une augmentation de 12,2% par rapport à l'année 2013. La Direction a envoyé 125 courriers de rappel à l'ordre suite à un incident signalé. L'UNSA rappelle l'importance de consigner tous les incidents.
- Le document unique est réalisé pour chaque site de Pôle emploi, y compris la Direction régionale et les Directions territoriales, par le Directeur du site, puis validé par le Responsable Sécurité. Il reprend 14 risques (risques d'agression, liés à l'activité physique, liés aux équipements et à l'environnement de travail, routier, etc.) dont le degré de surveillance sera fonction du nombre de signalements enregistrés dans LISA.
- Les risques psychosociaux seront dorénavant intégrés au document unique. Cette analyse permettra de déterminer des plans d'action propre à chaque site. Une présentation de la méthodologie est prévue lors d'une prochaine réunion du CHSCT.
- Les élus du CHSCT ont, à l'unanimité, rendu un avis positif sur le bilan social 2014 et les documents uniques.

Information - consultation sur le projet de plan de prévention 2015

- Les actions du plan de prévention sont présentées par Monsieur CLODI, qui accentue l'importance pour chacun d'être acteur de la sécurité car « la sécurité est l'affaire de tous ».
- Sont repris les points les plus importants que chacun doit connaître et appliquer :
 - Signaler dans les plus brefs délais toute situation dangereuse ou tout dysfonctionnement pouvant entraîner des risques pour lui-même, pour ses collègues et le public.
 - Respecter et appliquer toutes les exigences, consignes, bonnes pratiques, règles ou procédures.

- Veiller à ne pas être la cause d'accident.
 - Utiliser, maintenir en bon état et ne pas modifier les équipements de travail mis à disposition.
 - Promouvoir, par l'exemplarité, un environnement sûr et sécurisé.
- Suite aux demandes répétées du CHSCT, une formation relative à la gestion des situations et des accueils difficiles est à l'étude. L'UNSA demande que tous les salariés en contact avec du public puisse bénéficier de cette formation.
- Les élus du CHSCT ont rendu, à l'unanimité, un avis positif sur le projet de plan de prévention 2015, en faisant la déclaration suivante : « *Les élus du CHSCT ont émis un avis positif sur le plan de prévention 2015, la situation évoluant globalement positivement. Nous attendons tout de même une meilleure information de l'instance lors de situation de crises. Par ailleurs, même si la Direction présentera au CHSCT de juin l'évaluation des risques psycho-sociaux dans le document unique, nous attendons une présentation d'un plan de prévention propre à ces risques pour la rentrée 2015, l'augmentation du nombre d'incidents sur cet item incitant à une prise en compte rapide.* ».

Information en vue d'une consultation sur les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité du règlement intérieur de Pôle emploi

- Monsieur EBRO, Directeur des Ressources Humaines, présente les articles du règlement intérieur de Pôle emploi reprenant les mesures relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité (le harcèlement moral et sexuel, la sécurité physique et des lieux, le droit de retrait, la visite médicale) ainsi que les mesures relatives à la discipline (l'accès et l'usage des locaux de Pôle emploi, l'usage du matériel, l'exécution des activités professionnelles, les retards et absences, les sanctions disciplinaires). Par ailleurs, l'utilisation des systèmes d'information et de communication fera l'objet d'une annexe au règlement intérieur.
- Une fois la consultation des CHSCT réalisée, le règlement intérieur sera présenté au Conseil d'administration de Pôle emploi pour délibération. A l'issue de cette procédure, il entrera en vigueur pour l'ensemble du personnel et sera remis à chaque salarié.
- L'UNSA insiste sur la nécessité d'organiser une communication claire et précise de la Direction des Ressources Humaines à destination des agents.

Information - consultation sur le relogement de la PTC Romains

- Monsieur WYBRECHT, Responsable Moyens Généraux, présente aux membres du CHSCT les plans d'aménagement du 2^{ème} étage de la rue Job qui accueillera :
- la PTC de Romains (environ la moitié de la surface)
 - 3 salles de formation (la gestion des salles ne relèvera pas de la PRS)
 - des bureaux réservés pour les Services de la Direction régionale (à ce jour aucune décision n'a été prise, une fois le projet finalisé une présentation sera inscrite à l'ordre du jour du CHSCT).
- Le déménagement de la PTC est prévu 2^{ème} quinzaine du mois de juin après réalisation de quelques travaux d'aménagement (installation de stores, espace détente, etc.). 25 places de parking supplémentaires en sous-sol sont prévues.
- Les élus du CHSCT ont, à l'unanimité, rendu un avis positif sur le déménagement de la PTC de Romains et des salles de formation de la Direction régionale.
- L'UNSA note avec satisfaction que le collectif a été associé à la réflexion sur l'aménagement des locaux.

Point d'étape sur le plan d'action de Wissembourg

- Monsieur EBRO, Directeur des Ressources Humaines, présente un point d'étape du plan d'action mis en place pour cette agence. A ce jour, 50% du plan de mobilité a été réalisé, le nouveau DAPE a pris ses fonctions mi avril et un REP est en cours de recrutement.
- La Direction rappelle qu'un accompagnement spécifique pour les personnes volontaires est possible en contactant Madame TALMONT, Chargée de mission Bien-être au travail.
- Un diagnostic des compétences a été réalisé, s'en suivra la mise en place d'actions de formation spécifiques. L'UNSA rappelle l'importance de mettre en œuvre un tutorat de qualité pour les conseillers nouvellement recrutés.

Rapports d'inspection du CHSCT des agences de Colmar Lacarre, Mulhouse Verriers, Hautepierre et de l'A2S du Bas-Rhin

- Les rapports d'inspection sont joints en annexe.
- Concernant la borne d'accueil de l'A2S du Bas-Rhin, les élus du CHSCT et le Médecin du travail ont insisté sur la nécessité d'adapter le poste d'accueil en termes d'ergonomie. Par ailleurs, l'UNSA demande qu'une isolation phonique des bureaux de réception (CSP) du 1^{er} étage soit étudiée, plusieurs conseillers ayant fait la remarque des difficultés à se concentrer lors des entretiens avec les demandeurs d'emploi.

Prochaine réunion du CHSCT le 19 mai 2015

